

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1153<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 21 mars 2023, à 14 heures, à salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par vidéoconférence

---

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Pascale Lefrançois, les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, M. Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M<sup>me</sup> Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M<sup>me</sup> Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : M<sup>me</sup> Ahlem Ammar, M. Michel Carrier, M. Simon De Denus, M. Carl-Ardy Dubois, M<sup>me</sup> Sylvie Dubois, M<sup>me</sup> Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, M. Michel Janosz, M<sup>me</sup> Christine Théorêt ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : M<sup>me</sup> Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M<sup>me</sup> Sophie Parent, M. David Lewis, M<sup>me</sup> Françoise Guay ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M<sup>me</sup> Isabelle Daoust ; les étudiantes, les étudiants : M<sup>me</sup> Auréanne Matte-Landry, M. Alexis Cyr, M. Aleksandre Sauvé-Lacoursière, M. Hadrien Chénier-Marais ; les observatrices, les observateurs : M<sup>me</sup> Annik Gélineau, M<sup>me</sup> Julie Cardinal (en l'absence de M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon), M<sup>me</sup> Pierrette Gaudreau

Invitations : pour la délibération CE-1153-5.1, de l'École Polytechnique Montréal : M. Musandji Fuamba, professeur titulaire au Département des génies civil, géologique et des mines, et M. Ghislain Rivard, conseiller stratégique, Polytechnique Montréal international ; pour la délibération CE-1153-5.3, de la Faculté des arts et des sciences : M<sup>me</sup> Sara Teitelbaum, professeure agrégée au Département de sociologie ; pour la délibération CE-1153-6.1, de la Faculté de l'éducation permanente : M. Jean-Pierre Marquis, vice-doyen aux études et secrétaire de Faculté ; pour la délibération CE-1153-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : M<sup>me</sup> Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite ; pour la délibération CE-1153-7.1, de la Faculté de l'aménagement : M<sup>me</sup> Mithra Zahedi, vice-doyenne aux études supérieures

ABSENCES : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : M. Patrick Cossette, M. Frédéric Bouchard, M<sup>me</sup> France Houle, M<sup>me</sup> Julie-Andrée Marinier ; le représentant de l'École Polytechnique Montréal : M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M<sup>me</sup> Josée Dubois, M. Jesús Vázquez-Abad ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M<sup>me</sup> Bérangère Houzé ; les membres diplômés : M. Guy Gibeau, M. Sylvain Dubé ; les observatrices, les observateurs : M. Jean-Paul Loyer, M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, M<sup>me</sup> Michèle Glémaud

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M<sup>me</sup> Danielle Salvail

---

CE-1153-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1152<sup>e</sup> séance tenue le 21 février 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 5.1 École Polytechnique Montréal
    - Création d'un programme de DESS en gestion des infrastructures routières
  - 5.2 École HEC Montréal
    - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en gestion de l'innovation sociale (5311)
    - Création d'un programme de DESS en gestion, option innovation sociale (5310)
    - Modification au programme de Maîtrise en gestion, spécialisation en gestion de l'innovation sociale — cheminement projet supervisé (3418)
  - 5.3 Faculté des arts et des sciences — Direction
    - Modification au programme de Doctorat en sciences humaines appliquées (3-241-1-0) : création d'une option Humanités numériques

- Modification au programme de Maîtrise en environnement et développement durable, avec mémoire (2-023-1-0), et avec stage (2-023-1-2)
- Modification au programme de DESS en environnement et développement durable (2-023-1-1)
- Modification au programme de DESS en Arts, création et technologies (2-960-1-2)
- 6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
  - 6.1 Faculté de l'éducation permanente
    - Modification au programme de Certificat en journalisme (1-405-5-0)
  - 6.2 École HEC Montréal
    - Modification aux programmes de Certificat : Gestion de la coopération et des conflits en milieu de travail ; Supervision ; Gestion d'entreprises ; Analyse de la sécurité de l'information et des systèmes ; Analyse d'affaires – Technologies de l'information
    - Modification aux Microprogrammes : Gestion des conflits en milieu de travail ; Sécurité informatique des systèmes ; Progiciel de gestion intégré (ERP) SAP
    - Modification à la banque de cours
  - 6.3 Faculté des arts et des sciences – Direction
    - Modification au programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Créativité, innovation et entrepreneuriat*
    - Modification au programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Gestion des opérations et de la logistique*
- 7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action facultaires
  - 7.1 Faculté de l'aménagement
    - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de DESS en design de jeux (2-015-3)
  - 7.2 Faculté des arts et des sciences
    - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de sociologie [Baccalauréat (1-255-1-0), Majeure (1-255-2-0) et Mineure (1-255-4-0) en sociologie ; Baccalauréat bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie (1-257-1-0) ; Maîtrise (2-555-1-0) et Doctorat (3-255-1-0) en sociologie]
- 8. Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement
  - Proposition de modification au mandat
- 9. Affaires diverses
- 10. Prochaine régulière
- 11. Clôture de la séance

CE-1153-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1152<sup>e</sup> SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2023

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. À la page 7, au deuxième paragraphe, la fin de la deuxième phrase (après la virgule) se lira : « on reçoit favorablement l'ajout de la participation des chargées et des chargés de cours aux activités prévues. » ; au troisième paragraphe, à la deuxième ligne, supprimer « la préparation des plans d'action et de ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1152<sup>e</sup> séance tenue le 21 février 2023, tel que modifié.

CE-1153-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1152<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1153-4 INFORMATION ET QUESTIONS

La présidente, Mme Pascale Lefrançois, présente ce point.

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, M. Juan J. Torres Michel, mentionne qu'un grand nombre de candidatures a été transmis en vue de l'attribution des Prix d'excellence en enseignement ; il remercie les membres qui ont transmis des dossiers de candidatures pour l'une ou l'autre des différentes catégories. Les lauréates et les lauréats seront annoncés au cours du mois de mai.

CE-1153-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et présidente de la Sous-Commission des études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.3.

La représentante de l'École Polytechnique Montréal à la Commission, Mme Delphine Périé-Curnier, présente le projet inscrit au point 5.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Musandji Fuamba, professeur titulaire au Département des génies civil, géologique et des mines, et M. Ghislain Rivard, conseiller stratégique à Polytechnique Montréal international.

Le représentant de l'École HEC Montréal à la Commission, M. François Bellavance, présente les projets inscrits au point 5.2.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits au point 5.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Sara Teitelbaum, professeure agrégée au Département de sociologie (pour la présentation des programmes en environnement et développement durable).

CE-1153-5.1 École Polytechnique Montréal  
- Création d'un programme de DESS en gestion des infrastructures routières  
2023-A0033-1153-094

La proposition de la création d'un programme de DESS en gestion des infrastructures routières se pose dans le contexte où l'École Polytechnique Montréal, avec la collaboration de l'Université Michigan State, a été retenue par l'agence américaine d'aide aux pays en développement (Programme Compact du *Millenium Challenge Corporation*) pour mettre en place un tel programme en Côte d'Ivoire, en partenariat avec des établissements d'enseignement universitaire de ce pays (l'Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny [INP-HB] et l'École Nationale Supérieure de Statistique et d'Économie Appliquée [ENSEA] Abidjan – Côte d'Ivoire). Le programme proposé permettra à des professionnels d'organismes étatiques, chargés des infrastructures routières urbaines, d'acquérir les compétences nécessaires pour bien comprendre et maîtriser l'ensemble du processus de gestion de ces infrastructures et être en mesure d'en implanter les meilleures pratiques, de manière à répondre aux besoins des différentes organisations ivoiriennes du secteur des infrastructures routières, et de manière à favoriser le renforcement professionnel du corps professoral et enseignant des institutions ivoiriennes partenaires, par un soutien en continu assuré par l'École Polytechnique Montréal. Au terme de ce rôle d'« appui-conseil », l'École se retirera graduellement de la prestation de cours. Constituée de dix nouveaux cours (sigles CIV et IND) développés selon les critères et exigences de l'École, la structure du programme comporte 30 crédits obligatoires. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1153-094.

En réponse à une question, il est précisé que les membres du corps professoral et enseignant de l'École concernés par ce programme ont collaboré à la définition du cursus des cours, et que les chargées et chargés de cours sont désignés selon les processus prévus.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de DESS en gestion des infrastructures routières, à l'École Polytechnique Montréal, conformément au document 2023-A0033-1153-094.

CE-1153-5.2 École HEC Montréal

- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en gestion de l'innovation sociale (5311)
- Création d'un programme de DESS en gestion, option innovation sociale (5310)
- Modification au programme de Maîtrise en gestion, spécialisation en gestion de l'innovation sociale — cheminement projet supervisé (3418)

---

2023-A0033-1153-095

Afin d'établir un cheminement de formation à travers trois programmes gigognes, il est proposé de créer un programme de DESS en gestion, option innovation sociale, lequel permettra d'assurer une passerelle entre le Microprogramme de deuxième cycle en gestion de l'innovation sociale et le programme de Maîtrise en gestion, spécialisation en gestion de l'innovation sociale (cheminement projet supervisé). Le programme proposé de DESS comporte 30 crédits, répartis selon 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option, et un maximum de 3 crédits de cours au choix. Afin d'assurer l'articulation logique des programmes à l'intérieur de la structure gigogne, des ajustements sont apportés à la structure du Microprogramme et de l'option concernée du programme de Maîtrise (reclassement et attribution d'un nouveau numéro de programme au Microprogramme ; arrimage des conditions d'admissibilité des trois programmes ; création d'un nouveau cours PROJ 60434—*Gestion de projets—Approches pratiques et critiques* [3 cr.] pour le programme de Maîtrise suivi selon le cheminement *projet supervisé* de la spécialisation en gestion de l'innovation sociale). La spécialisation en gestion de l'innovation sociale du programme de Maîtrise peut également être suivie selon un cheminement avec mémoire, mais celui-ci ne sera pas considéré pour la structure gigogne. L'implantation des programmes modifiés et du nouveau programme de DESS est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1153-095.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme de deuxième cycle en gestion de l'innovation sociale (5311), la création d'un programme de DESS en gestion, option innovation sociale (5310), et la modification au programme de Maîtrise en gestion, spécialisation en gestion de l'innovation sociale—cheminement projet supervisé (3418), à l'École HEC Montréal, conformément au document 2023-A0033-1153-095.

CE-1153-5.3 Faculté des arts et des sciences — Direction

- Modification au programme de Doctorat en sciences humaines appliquées (3-241-1-0) : création d'une option Humanités numériques
- Modification au programme de Maîtrise en environnement et développement durable, avec mémoire (2-023-1-0), et avec stage (2-023-1-2)
- Modification au programme de DESS en environnement et développement durable (2-023-1-1)
- Modification au programme de DESS en Arts, création et technologies (2-960-1-2)

---

2023-A0033-1153-096, 097, 098, 099

La modification au programme de Doctorat en sciences humaines appliquées propose la création d'une option Humanités numériques, se posant dans la continuité des développements institutionnels dans ce domaine, en lien avec les expertises professorales et de recherche présentes à l'Université, et permettant de répondre à des besoins pédagogiques reconnus. Cette option comportera 87 crédits de cours obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et 3 crédits de cours à option (incluant des ateliers techniques). L'implantation de la nouvelle option est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1153-096.

Une précision étant demandée quant à la portée du terme « humanités numériques » dans un contexte francophone (dans lequel « humanités » réfère aux sciences humaines et sociales), on explique que ce terme se veut correspondant au terme anglais « digital humanities » ; étant apparu mieux approprié à rendre compte de l'étendue de ce domaine, lequel ne se limite pas aux sciences humaines et sociales, le terme « humanités numériques » est, depuis, reconnu et utilisé par les milieux d'enseignement, de recherche et de pratique. En réponse à une question, on précise les raisons de demander trois lettres de recommandation (notamment, en raison de la diversité des formations antérieures). On mentionne que ces aspects du processus d'admission seront examinés dans le cadre du Programme institutionnel de modernisation de l'admission (PIMA). On prend note d'une correction technique à apporter au tableau du cheminement-type.

La modification aux programmes de Maîtrise (avec mémoire et avec stage) et de DESS en environnement et développement durable porte principalement sur la mise à jour des cours à option, et sur des ajustements afférents à la répartition des crédits dans les blocs de cours. Dans la structure du programme de DESS, le bloc 70A, actuellement à option, deviendra obligatoire. Des ajustements sont également apportés à des modalités des conditions d'admission. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte aux documents 2023-A0033-1153-097 et 2023-A0033-1153-098.

En réponse à une question, des précisions portent sur la nature et la teneur de modifications qui nécessiteraient une nouvelle évaluation par la Commission d'évaluation des programmes du ministère. Autrement, une fois qu'un programme a été autorisé par le ministère, l'Université dispose de l'autonomie nécessaire pour y apporter les changements jugés pertinents.

La modification au programme de DESS en Arts, création et technologies porte sur la structure du programme (retrait d'un cours et ajout de trois cours existants), et propose la création d'un nouveau cours (ART 6500–*Mise en espace des œuvres*, 3 cr.), à intégrer à la structure (bloc 70C). Après entente avec le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, une mention sera ajoutée au règlement propre au programme, indiquant que jusqu'à 12 crédits de cours pourront être reconnus au programme de Maîtrise en cinéma, option recherche-création ; cette modalité vise à encourager la poursuite des études dans un programme de Maîtrise. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1153-099.

En réponse à une question, il est précisé que les modalités de l'exposition à préparer dans le cadre du cours ART 6500 peuvent être diverses (virtuelle, physique, mixte).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté des arts et des sciences (Direction) :

- la modification au programme de Doctorat en sciences humaines appliquées (3-241-1-0) : création d'une option Humanités numériques, conformément au document 2023-A0033-1153-096,
- la modification au programme de Maîtrise en environnement et développement durable, avec mémoire (2-023-1-0), et avec stage (2-023-1-2), conformément au document 2023-A0033-1153-097,
- la modification au programme de DESS en environnement et développement durable (2-023-1-1), conformément au document 2023-A0033-1153-098,
- la modification au programme de DESS en Arts, création et technologies (2-960-1-2), conformément au document 2023-A0033-1153-099.

## CE-1153-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue et président de la Sous-commission du premier cycle, M. Juan José Michel Torres, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Michel Janosz présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Jean-Pierre Marquis, vice-doyen aux études et secrétaire de la Faculté.

Le représentant de l'École HEC Montréal à la Commission, M. François Bellavance, présente les projets inscrits au point 6.2.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits au point 6.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Mme Marie Achille vice-doyenne aux études de premier cycle et à réussite.

### CE-1153-6.1 Faculté de l'éducation permanente - Modification au programme de Certificat en journalisme (1-405-5-0) --- 2023-A0033-1153-001, 001.1

La modification au programme de Certificat en journalisme propose une mise à jour importante à la structure et aux contenus du programme, répondant aux recommandations issues du processus d'évaluation, tenant compte de l'évolution de la profession et de la formation dans ce domaine, et donnant lieu à une meilleure définition du positionnement du programme en regard du programme de DESS en journalisme de la Faculté des arts et des sciences ; cette dernière démarche, effectuée à la suite de consultations auprès de la Faculté des arts et des sciences, a permis de distinguer le programme de Certificat par son approche professionnelle pratique, structurée dans une proposition homogène de cheminement, mais se posant en complémentarité de l'approche analytique et réflexive proposée par le programme de DESS, et situant les deux programmes dans une logique de collaboration. L'actualisation et l'enrichissement des contenus de cours permettront de couvrir les tendances et dimensions récentes de la profession (dont la dimension numérique du journalisme multiplateforme, intégrée dans une approche appliquée, et les aptitudes liées à la collecte et au traitement de données, à intégrer au cours de méthodologie et aux ateliers de presse), ainsi que de renforcer le niveau de maîtrise de la langue française (ajout d'un nouveau cours obligatoire : JOU 1001—*Rédaction journalistique multiplateforme*). En regard de l'acquisition de compétences liées au journalisme en ligne, certains cours et ateliers de presse sont redéfinis et déplacés dans des blocs obligatoires, et un nouveau cours d'atelier est créé (à partir de la fusion de deux cours existants) : JOU 2100—*Atelier de presse écrite et édition numérique*. Les ajustements afférents à la structure du programme comportent l'augmentation du nombre de crédits de cours obligatoires (passant de 12 à 18 crédits—blocs 70A et 70B), et le retrait du bloc *Intégration* (bloc 70E de la structure actuelle ; les cours de ce bloc sont déplacés au bloc 70D, et le bloc 70F de la structure actuelle devient 70E) ; des modifications afférentes sont apportées au segment 60 (Concentration journalisme multiplateforme) du programme de Certificat d'études individualisées *ès arts*. Afin de refléter l'enrichissement et les nouvelles dimensions professionnelles du programme, le projet propose d'en modifier le titre pour *Certificat en journalisme multiplateforme*. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1153-001.

En réponse à une question, il est précisé que la Faculté effectue un travail constant d'encadrement afin d'assurer le renforcement des habiletés en français des étudiantes et des étudiants du programme.

La Commission félicite la Faculté pour la qualité du projet présenté. On souligne l'important travail d'actualisation, en regard d'un domaine en constante évolution, ainsi que l'adéquation du projet en regard des recommandations issues du processus d'évaluation périodique du programme, permettant de positionner celui-ci dans la lignée contemporaine du journalisme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en journalisme —comportant la modification au titre du programme pour *Certificat en journalisme multiplateforme*—, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2023-A0033-1153-001.

CE-1153-6.2 École HEC Montréal

- Modification aux programmes de Certificat : Gestion de la coopération et des conflits en milieu de travail ; Supervision ; Gestion d'entreprises ; Analyse de la sécurité de l'information et des systèmes ; Analyse d'affaires – Technologies de l'information
- Modification aux Microprogrammes : Gestion des conflits en milieu de travail ; Sécurité informatique des systèmes ; Progiciel de gestion intégré (ERP) SAP
- Modification à la banque de cours

---

2023-A0033-1153-002, 002.1

La modification aux programmes du Certificat et aux Microprogrammes propose la création de trois nouveaux cours, et leur intégration à la structure des programmes indiqués. Ces cours auront des contenus en économie d'entreprise et en technologies (en lien avec les interfaces utilisateurs et la cybersécurité), définis dans une perspective de mise à jour et d'actualisation, par leur enrichissement ou leur adéquation à répondre à l'évolution des besoins de formation et à l'évolution des champs de pratique. Un cours de stage récemment créé (STAG 35125) est ajouté à la structure du programme de Certificat en gestion d'entreprises. Des modifications sont apportées aux titres et sigles de trois cours, et aux contenus et titres de six cours. L'abolition du programme de Certificat en gestion de la coopération et des conflits en milieu de travail est proposée, ce programme ne répondant plus aux besoins de formation actuels dans ce domaine (le microprogramme correspondant, en Gestion des conflits en milieu de travail, est maintenu, et l'offre de formation dans ce domaine sera éventuellement revue). Les modifications à la structure et aux cours concernent les programmes suivants de Certificat : Certificat en supervision ; Certificat en gestion d'entreprises ; Certificat en analyse de la sécurité de l'information et des systèmes (comportant la modification du titre du programme pour *Certificat en analyse d'affaires–cybersécurité*) ; Certificat en analyse d'affaires–Technologies de l'information (comportant la modification du titre du programme pour *Certificat en analyse d'affaires*, et comportant la création de deux profils de cheminement : *Processus et transformation* et *Progiciel de gestion intégré–PGI*). Les modifications aux microprogrammes concernent les structures suivantes : Microprogramme en gestion des conflits en milieu de travail ; Microprogramme en sécurité informatique des systèmes (comportant la modification du titre pour *Microprogramme en analyse d'affaires–cybersécurité*) ; Microprogramme en progiciel de gestion intégré (ERP) SAP. Les ajustements aux programmes et microprogrammes comportant une composante en technologie ou en cybersécurité ont, en partie, découlé de la réflexion entreprise par le Département des technologies de l'information sur le rôle de la cybersécurité à ce département et de sa place dans les programmes d'enseignement, l'une des conclusions de cette démarche ayant porté sur les notions de base de l'analyse d'affaires et la compréhension des enjeux de la sécurité TI devant être maîtrisées en contexte d'interaction tant avec des équipes techniques qu'avec des équipes de gestion des organisations. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reportée au document 2023-A0033-1153-002.

En réponse à une question, il est précisé que la mise à jour présentée s'inscrit dans un processus d'amélioration continue des programmes, mais ne découle pas d'un processus d'évaluation formel.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la modification aux programmes de Certificat : Gestion de la coopération et des conflits en milieu de travail [abolition] ; Supervision ; Gestion d'entreprises ; Analyse de la sécurité de l'information et des systèmes [devient *Certificat en analyse d'affaires–cybersécurité*] ; Analyse d'affaires–Technologies de l'information [devient *Certificat en analyse d'affaires*],
- la modification aux Microprogrammes : Gestion des conflits en milieu de travail ; Sécurité informatique des systèmes [devient *Analyse d'affaires–cybersécurité*] ; Progiciel de gestion intégré (ERP) SAP,
- la modification à la banque de cours,

conformément au document 2023-A0033-1153-002.

- CE-1153-6.3 Faculté des arts et des sciences – Direction
- Modification au programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Créativité, innovation et entrepreneuriat*
  - Modification au programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Gestion des opérations et de la logistique*
- 
- 2023-A0033-1153-003, 003.1 et 2023-A0033-1153-004, 004.1

La modification au programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Créativité, innovation et entrepreneuriat* propose principalement la mise à jour de la liste 3 des programmes constitutifs, associée aux programmes relevant de l'Université, par le retrait du programme de Certificat en créativité et innovation de la Faculté de l'éducation permanente, celui-ci ayant été fermé à l'admission, et par l'ajout de quatorze programmes de Certificat ou de Mineure. La modification au programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Gestion des opérations et de la logistique* propose principalement la mise à jour de la liste 3 des programmes constitutifs, associée aux programmes relevant de l'Université, par l'ajout de quatre programmes de Certificat. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'été 2023. La présentation reporte aux documents 2023-A0033-1153-003 et 2023-A0033-1153-004.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve à la Faculté des arts et des sciences (Direction) :

- la modification au programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Créativité, innovation et entrepreneuriat*, conformément au document 2023-A0033-1153-003,
- la modification au programme de Baccalauréat par cumul avec appellation en *Gestion des opérations et de la logistique*, conformément au document 2023-A0033-1153-004.

CE-1153-7 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES : PLANS D'ACTION FACULTAIRES

- CE-1153-7.1 Faculté de l'aménagement
- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de DESS en design de jeux (2-015-1-3)
- 
- 2023-A0033-1153-005, 2023-A0033-1153-005.1

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, et le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Raphaël Fischler, présentent le plan d'action mentionné en rubrique.

Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Mme Mithra Zahedi, vice-doyenne aux études supérieures.

Le plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de DESS en design de jeu en identifie comme suit les points forts : pertinence du programme et adéquation avec les besoins du milieu ; provenance disciplinaire variée de la population étudiante ; adéquation et pertinence des contenus de cours ; adéquation des méthodes d'enseignement, variées et adaptées au domaine d'études, et des modalités de soutien ; compétence du corps professoral et enseignant, et engagement de celui-ci à l'égard du programme ; haut taux de placement des diplômées et des diplômés (exerçant un travail dans les entreprises concernées ou créant leur propre entreprise). Les principales recommandations et les objectifs définis conséquemment portent, notamment, sur les aspects suivants : bonification de la formation pratique (définition de liens plus concrets entre les approches théoriques et pratiques ; ajout d'ateliers intégrateurs) ; renforcement du positionnement du programme et des collaborations internes et externes ; accentuation des composantes distinctives du programme en regard d'autres offres de formation dans ce domaine ; actualisation des stratégies de recrutement en regard des désistements dans la première année, et en vue d'améliorer la parité hommes-femmes dans la population étudiante. La présentation reporte au document 2023-A0033-1153-005 ; le document 2023-A0033-1153-005.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de l'aménagement, découlant de l'évaluation périodique du programme de DESS en design de jeux (2-015-1-3), conformément au document 2023-A0033-1153-005.

#### CE-1153-7.2 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de sociologie [Baccalauréat (1-255-1-0), Majeure (1-255-2-0) et Mineure (1-255-4-0) en sociologie ; Baccalauréat bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie (1-257-1-0) ; Maîtrise (2-555-1-0) et Doctorat (3-255-1-0) en sociologie]

---

2023-A0033-1153-006, 2023-A0033-1153-006.1

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, et la vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, présentent le plan d'action mentionné en rubrique.

Le plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de sociologie porte sur l'ensemble des programmes de premier cycle (incluant le programme bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie) et des programmes de cycles supérieurs. Le processus d'évaluation a identifié les points forts suivants : objectifs de formation clairs et cohérents ; unicité et bonne complémentarité disciplinaire du programme de baccalauréat bidisciplinaire ; intérêt du cheminement international au programme de Maîtrise ; diversité des effectifs étudiants ; bon fonctionnement des comités d'études. En regard des recommandations formulées et des objectifs définis, on signale principalement la définition de modalités afin d'améliorer la cohérence interne des programmes, et afin de préciser les cheminements d'études ; la révision des modalités et des exigences d'admission au programme de Doctorat, en lien avec l'identification des bases requises pour poursuite d'un programme de troisième cycle, et des modalités relatives à l'examen de synthèse. Des enjeux sont également liés à l'identification de l'information pertinente en regard des débouchés et de l'insertion professionnelle au terme des études en sociologie. La présentation reporte au document 2023-A0033-1153-006 ; le document 2023-A0033-1153-006.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, découlant de l'évaluation périodique des programmes de sociologie [Baccalauréat (1-255-1-0), Majeure (1-255-2-0) et Mineure (1-255-4-0) en sociologie ; Baccalauréat bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie (1-257-1-0) ; Maîtrise (2-555-1-0) et Doctorat (3-255-1-0) en sociologie], conformément au document 2023-A0033-1153-006.

CE-1153-8      Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement  
- Proposition de modification au mandat  

---

2023-A0033-1153-007

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, présente ce point. La proposition de modification au mandat du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement vise à en actualiser le descriptif, pour fins de concordance, en remplaçant l'appellation d'une ancienne unité (Services de soutien à l'enseignement) et celle d'une ancienne instance (Comité institutionnel d'évaluation des programmes) par les appellations en vigueur actuellement.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au mandat du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement, conformément au document 2023-A0033-1153-007.

CE-1153-9      AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1153-10     PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 18 avril 2023, à 14 heures.

CE-1153-11     CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 40.

Adopté tel que modifié, à l'unanimité le 18 avril 2023 – délibération CE-1154-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot